

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Lettres de Rome.

5 septembre.

Les députations des Romains et celles venant de l'Italie et des pays lointains ne cessent d'affluer au Vatican, et Pie IX les accueille avec une bienveillance et une tendresse extrême.

Nous savions par l'expérience des vingt-cinq années de ce grand pontificat l'influence universelle qu'ont acquise au Saint-Siège et au pouvoir temporel les qualités personnelles du Pape. Mais il fallait les entreprises sacrilèges du roi Victor-Emmanuel pour mettre en lumière la foi et la fidélité du peuple romain. Je le dis à l'honneur de ce peuple, il est le seul en Europe qui ait su en quelques mois organiser une société morale et religieuse qui embrasse tous les ordres et fait montre d'une sagesse, d'une énergie et d'une confiance merveilleuses. Je veux parler de la société romaine pour les intérêts catholiques. Sa puissance est allée par la révolution officieuse, qui en demande à grand cri l'annulation, la compare à l'Internationale et la dit alliée et complice de l'Internationale. L'accusation est folle, monstrueuse, mais vous verrez que le gouvernement feindra de la prendre au sérieux.

Chaque jour une ou deux sections d'hommes et de dames de cette société se présentent au Vatican, y rendent à Pie IX l'hommage de leur dévotion et reçoivent de lui des paroles de confort et d'édification. Puis, viennent d'autres associations catholiques. Hier, par exemple, c'était celle de Saint-Vincent de Paul, représentée par les présidents, vice-présidents, secrétaires et trésoriers des 15 conférences établies à Rome. A l'adresse lue par le président du conseil supérieur, Sa Sainteté a répondu par l'allocation que vous avez publiée, qui a ému les feuilles révolutionnaires elles-mêmes.

Je dis que les feuilles révolutionnaires se sont émues elles-mêmes de ces paroles parce qu'une des préoccupations publiques est celle des loyers. Les propriétaires imposés par le gouvernement de Victor-Emmanuel ne veulent rien supporter des charges de la révolution. Forcés de payer 28-60 p. 100 au lieu de 50 p. 100 qu'ils payaient au Pape, ils prétendent que les locataires supportent le poids entier de l'impôt. De là des récriminations, des menaces, qui précèdent les voix de fait.

Les ministres italiens vont et viennent. L'entrevue de Gastein est une véritable bouteille à l'encre, dans laquelle l'Italie de Victor-Emmanuel voit plus trouble que nous.

Ricciotti Garibaldi n'a fait que passer à Rome et s'est rendu à Naples. Ils n'ont rien de plus que l'agitation de la rue, aux insultes aux prêtres, au bris des images saintes, aux caricatures, aux diatribes des journaux.

Le *Tempo* commence aujourd'hui la publication d'un sale pamphlet contre l'impératrice Eugénie. Comment Mastai, Antonelli, de Mérode et d'autres prêtres, François II et Marie-Sophie entrent-ils dans la trame abjecte du romancier ? Je ne sais. Ce qu'il y a de plus scandaleux que la publication, c'est la tolérance du gouvernement. Après trois jours d'affichage, la question s'est contentée de placer une bandelette de papier sur les *"Amours de Mastai"*. Mais elle laisse publier les *Amours*.

Chose étrange, quelques feuilles officielles feignent d'être prises de naïveté. "Nous devons tout à Napoléon III, disent-elles, et vous attaquez sa femme !" A cela le *Tempo* répond in petto : Il faut vivre. Et comment vivre sans menottes, sans chaînes ?

Les Italiens à Rome se croient forts, — ils le sont peut-être. — J'ai rencontré tout à l'heure un ermite, dont la coiffure, les vêtements et la chaussure témoignaient d'un trop long usage. Il a retiré de sous sa pèlerine une boîte de cuivre et me l'a présentée. Sur la face principale se trouve une effigie de la Vierge qu'il donne à baiser ; au sommet une ouverture (chose rarissime aujourd'hui, en Italie, qu'une pièce d'argent). L'ermite m'a regardé d'un œil doux, et me rendant plus que je ne lui avais donné, m'a offert une foule de feuillettes imprimées. Je vous envoie un de ces feuillets. On y lit en tête ces deux textes de l'Evangile qui accablent un cœur enflammé et entouré d'une couronne d'épines et de rayons : *"Quia turbati estis et cogitationes descendunt in corda vestra ? — Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi."* Puis vient l'oraison :

Clementissime Jesu, salus vitæ, resurrectio nostra Tu solus es : Te ergo presumus, ne dero linquas nos in angustiis et perturbationibus nostris, sed per agnam Cordis Tui Sanctissimam et per dolores Matris Tui Immaculatæ, Tuam Famulæ subveni, quos precioso Sanguine redemisti.

Suit une note où l'on apprend que le Saint-Père, dans une audience accordée au cardinal-préfet de la Congrégation des Indulgences et Reliques, le 6 octobre 1870, a attaché à la récitation de

cette oraison, faite corde saltem contrito, cent jours d'indulgence, une fois le jour. *Indulgentiam centum dierum semel in die lucratur.*

— *Quæstio è sicuro* (cela est sûr), me dit l'ermite.

Où c'est sûr, — et c'est beaucoup plus sûr que tous les ministres d'Italie, y compris l'Internationale.

Le citoyen Tognetti, arrêté pendant les troubles du 25 août, est sorti de prison. Comment le gouvernement de Victor-Emmanuel n'aurait-il pas des regards pour un patriote si zélé ? N'a-t-il pas bien mérité de la patrie en 1867 ? Le roi, les princes, les ministres peuvent-ils oublier que c'est lui qui, complice de son cousin Tognetti et de Monti, mit le feu à la mine de la caserne Serristori ? Peut-être le roi, les princes et le ministre aimeraient-ils mieux, en ce moment, que le dit citoyen n'ait payé, sur l'échafaud, comme les deux autres, la peine de son crime monstrueux, car il ferait sauter le Quirinal avec le roi, les princes et les ministres, sans plus de façon que la caserne Serristori et les zouaves. Tous jours est-il que Tognetti, le meurtrier, est un gaillard respecté, à la garde de l'Internationale dans la garde nationale, soupe chez le prince Humbert et danse avec la princesse Marguerite. On a répété son mot à la table des époux savoyards : "Eh bien ! Altesse qu'en faisons-nous de ce Pape ?" Par cette seule accointance de la monarchie italienne avec un tel homme, on peut apprécier le caractère de cette monarchie et le sort qu'elle s'est préparé. Certes, la royauté a donné bien des scandales, mais celui-ci est très fort.

Cependant Tognetti étant à cette heure un personnage, je crois devoir raconter ce que j'en sais, afin de décharger le peuple romain du déshonneur que lui causerait un tel caractère s'il se généralisait en quelques familles. Les Tognetti sont habitants du Transtevere, et ont donné toujours à leurs concitoyens l'exemple de la vertu et de la probité. Celui des Tognetti qui a subi la peine capitale avait en une jeunesse pieuse et sa fin a été couronnée par le repentir le plus émouvant. Son père était honoré, et, durant le procès, qui a duré longtemps, sa mère ne cessait de prier pour obtenir, ce que Dieu lui accorda, la conversion du coupable.

Le Tognetti d'aujourd'hui n'a plus son père, qui fut un très-digne homme, modèle de vertus chrétiennes, mais il conserve sa mère, deux frères, l'un plus âgé, l'autre plus jeune que lui, et des sœurs. Cette famille exerce le métier de *pollaiolo* (marchand de volailles), et sa boutique, où l'on trouve, l'hiver, des chevreux et des agneaux, est la plus achalandée comme aussi la plus honnête du Transtevere.

A quatre heures et demie on été, à cinq heures pendant la mauvaise saison, la mère Tognetti assiste à la première messe dans une petite église de Saint-Jacques, sur la place Scossacavallo, en face de la maison où, avant sa translation à Florence, était la *Civiltà cattolica*. Le frère aîné se dit lui-même *cacciapopolo*, le plus jeune est un enfant, et tous les Tognetti, leurs alliés et leurs amis gémissent sur les débordements du lieutenant de la garde nationale. Celui-ci se livre, d'ailleurs, à une vie et à des dépenses qui ne sont point d'un homme de sa condition, et fait des dettes.

Le 15 août, les Tognetti avaient illuminé leur boutique en l'honneur de la madone ; mais quand le lieutenant entra, il se mit en courroux et éteignit les lampes. Ce fait donne une idée du disséminement qui existe entre le patriote et sa famille.

Quoi qu'il en soit, je tiens pour sûr que si le patriote se trouve un jour confiné à Fenestrelle ou placé, par le gouvernement italien, en présence d'un peloton de soldats chargés de le fusiller pour quelque nouveau méfait, il se frappera la poitrine et mourra en chrétien repentant.

Les Italiens ont beau faire, ils ne comprennent pas le peuple romain, et les quelques hommes dont ils égarent la raison la retrouveront un dernier moment.

— (L'Univers.)

M. Thiers.

Nous lisons sous ce titre dans la *Correspondance de Genève*.

Voici ce que nous écrit de Versailles un homme d'Etat dont il est inutile de louer l'esprit, les vues profondes et le génie observateur. En parcourant ces lignes, tout lecteur attentif en sera certainement frappé.

"La situation devient ici chaque jour plus mauvaise. Nous tournons dans un cercle vicieux qui peut se traduire par la formule suivante. Le Gouvernement a un homme de trop, l'Assemblée manque d'un homme. A l'Assemblée M. Thiers est un trésor, au Pouvoir il est un malheur.

"Esprit subtil et délic, très pénétrant pour analyser et critiquer, il excelle à saisir les défauts de tout Pouvoir qui n'est pas le sien. Plein de savoir et

riche d'une expérience, acquise surtout depuis 1848, il serait homme à arrêter un Gouvernement prêt à glisser dans l'abîme, pourvu que celui-ci consentit à l'écouter. Mais M. Thiers ne pense pas, ne médite pas, et, tranchons le mot, ne prie pas. Jugez les autres, c'est son fort ; se juger soi-même, il ne sait. Esprit, imagination, savoir-faire, il a tout, hormis de la conscience. Il appartient à la race des Gouvernements qui ne se confessent pas et qui, par conséquent, font faire pénitence à ceux qui se confessent.

M. Thiers ne peut ni atteindre, ni même rechercher la perfection. Pourquoi ? Parce qu'il se croit parfait. Il est convaincu qu'il excelle en tout. Parfait diplomate, parfait homme d'Etat, orateur parfait, juriste parfait, il se croit tout cela, et même parfait pédagogue, car c'est sur le ton d'un maître d'école qu'il morigène l'Assemblée. Vous me suivez, dit-il, ou sinon je me retire. Gare ! je vais vous chasser de l'école avec l'aide de ceux avec lesquels je m'appuierai. Ainsi parle ou semble parler ce petit homme irritable, fantasque, capricieux, absolu, qui n'entend pas qu'on lui résiste, même un instant.

C'est donc un homme de trop, qui embarrasse tout en voulant tout faire par lui-même et en croyant fermement qu'il n'y a que lui qui sache faire. D'autre part, il manque un homme dans l'Assemblée, un homme qui résume en lui-même toutes les forces vives d'une majorité, la rende imposante et la fasse respecter. Faute d'avoir ce chef, la majorité hésite, flotte, tergiverse, n'a que des velléités à opposer aux volontés impératives de M. Thiers. Ces volontés ne sont sans doute, ni grandes, ni généreuses, ni élevées, ni même sincères, mais elles sont pratiques, suffisantes pour un moment, fournissent un expédient pour se tirer d'embarras, et la pauvre Assemblée finit par y souscrire, faute de mieux.

"Gouverner sans l'Assemblée, M. Thiers n'en a pas le moyen ; se passer de M. Thiers, l'Assemblée n'en a pas le courage. Et pourtant M. Thiers vient de constater lui-même qu'il n'a plus la confiance de l'Assemblée. Il gouverne donc avec des votes qu'il extorque à l'Assemblée à force de menaces. Ce Gouvernement là ne peut s'appeler constitutionnel et on ne peut dire non plus qu'il soit purement personnel. Il est conservateur en ce sens qu'il a fait la guerre à la Commune ; il est révolutionnaire en ce sens qu'il en partage les principes. Tant que la Commune fut armée, il la combattit pour lui arracher ses armes. Vaincu, il choisit ses hommes, accueille ses délégués, caresse ses idées. Si, entre le 18 Mars et le 20 Mai, Assy, Bergeret, Cluserot ou Paschal Grousset avaient consenti à traiter sérieusement avec M. Thiers, soyez sûr que ce fier grand homme se serait sans effort abaissé jusque-là.

"Il fait un rêve, il a une illusion, il se croit un chanteur. Il se persuade que sa parole fascine, que rien ne résiste à sa voix de sirène, que son éloquence et la finesse de ses aperçus exercent un charme irrésistible. Son idée fixe est qu'il a enchanté M. de Bismarck. La manière dont s'exécute, l'air de Verreilles a dû pourtant le convaincre que le charme, si charme il y a eu, n'a pas duré longtemps.

"Il s'est bercé, de la même chimère au sujet de l'Assemblée. Il l'a crue éprise de lui. Hélas ! il sent que le ravissement s'évanouit. Mais que lui importe ? Il n'en reste pas moins au Pouvoir, attendant que l'on débâche, ce qui ne peut tarder d'arriver.

"M. Thiers est vieux, mais son art gouvernemental est encore plus vieux que lui. Il se réduit à nager entre deux eaux, à se tenir en équilibre entre deux forces, à s'asseoir entre deux chaises. Par malheur, les deux chaises sont animées, elles tendent à s'écartier. Que va devenir le petit homme, l'acrobate politique qui manœuvre de l'une à l'autre.

"Où veut-il en venir ? Il vise moins à régénérer la France qu'à la gouverner. Pour la régénérer il faudrait la purger du virus révolutionnaire qui la tourmentait depuis plus de quatre-vingts ans. Or M. Thiers, atteint du même mal, ne peut que l'inculquer davantage aux veines du pays. Entre les gens de la Commune et lui, où est, au fond, la différence ? Il est au Pouvoir et veut y rester ; ils n'y sont pas et veulent y monter. Pour lui, rien de sacré que ce qui l'arrange ; pour eux rien de sacré en dehors de leur intérêt. Moins logique, moins conséquent que ses rivaux, il sera, en définitive, moins fort, et à eux la dernière victoire. Aussi dans un prochain avenir le Pouvoir doit glisser de ses mains dans les leurs. Les gens de la Commune ne croient pas en Dieu et conséquemment abrogent tout culte. M. Thiers croit-il en Dieu ? Personne ne saurait le dire assurément, mais en tout cas il ne veut pas de la religion, il en fait un marché. La religion il l'aime, comme instrument de police, tout au plus comme une satisfaction de luxe qu'on peut accorder aux gens qui ont la singulière

fantaisie de ne pas vouloir vivre sans Dieu.

"La religion qu'il conçoit ne doit avoir rien à faire avec la morale publique ni avec la morale politique. Un Dieu pour les individus, il daigne y consentir ; mais un Dieu pour son pays, pour la nation française et pour sa politique à lui, M. Thiers ne le tolérera pas. Il se trouve à cet égard lui-même un Dieu très-suffisant.

"Il n'a pas voulu permettre aux Prussiens de désarmer les gardes nationales. Il n'a pas consenti davantage à leur dissolution demandée par la majorité de l'Assemblée. Cela ne le recommande ni auprès de la majorité ni auprès de la garde nationale. La première conçoit, au sujet de ce patronage accordé à une institution périlleuse, une défiance légitime. La seconde, fidèle au principe révolutionnaire qui est son âme, ne lui gardera aucune reconnaissance pour ces sympathies intéressées. M. Faïdherbe, un des dictateurs transitoires de l'avenir, le plante déjà là et se tient en réserve pour la prochaine occasion favorable.

"On dira que M. Thiers ne s'est pas senti encore assez bien armé pour affronter le péril du désarmement de la garde nationale qui se montre menaçante, surtout à Lyon. Dans ce cas-là, que n'a-t-il en confiance, fait part de son embarras aux chefs de la majorité ? Il leur aurait donné des garanties sérieuses qu'il abolirait cette institution, aussitôt que la chose serait possible, et en aurait aisément obtenu l'ajournement de la question. Mais non, il a mieux aimé laisser venir la discussion, proférer des menaces irritantes, plaider la cause de la garde nationale et donner occasion de la condamner. Cette conduite maladroite a excité toutes les passions mauvaises, réveillé toutes les espérances criminelles et mécontenté également et les hommes d'ordre et les partisans du désordre.

"Sa manœuvre n'a pas été plus habile dans la question romaine Admettons qu'il ait été difficile de prendre, le 22 Juillet, une résolution efficace. Mais alors il fallait écarter la question. Il suffisait pour cela de donner à la Droite des gages sérieux pour l'avenir, tenir un langage clair, net, explicite. Il a mieux aimé user de finesse, recourir à des faufileux, escamoter un vote qui n'avance rien, ne décide rien, a éveillé les défiances de la Droite et jeté la fatale ment dans les bras de la Gauche.

"Il faut ou s'appuyer sur des principes, ou sur un parti. M. Thiers n'a point de principes ; M. Thiers n'a la confiance d'aucun parti. Il lui reste de s'appuyer sur lui-même. Fièrement campé sur le roc de son propre mérite, il regarde avec une compassion profonde et se tient sûr de magnétiser avec sa langue toutes les oppositions. Mais, hélas ! cette langue jadis si flexible, si piquante, si caressante tour à tour, si claire et si sûre de l'expression comme de la pensée, cette langue enchanteresse a vieilli. Le discours du 20 Juillet a révélé au monde que le grand orateur était usé ; son plaidoyer en faveur de la garde nationale a montré qu'il a perdu le calme et que ce prodigieux sang-froid qui faisait sa force, a fait place aux agacements du vieillard. Seul il ne s'aperçoit pas que ces roses sont flétries, que le charme est rompu, qu'il n'est plus qu'un vulgaire discoureur.

"Les personnes qui l'approchent savent qu'il a un faible. Il s'imagine que dans sa tournée diplomatique à travers l'Europe il a fait des merveilles.

Les récits qui en ont été publiés depuis, montrent tout le contraire. Toutes les cours l'ont poliment éconduit. La cause de son insuccès n'est pas la situation terrible où se trouvait la France, terrassée sous le talon prussien. Non, la vraie cause, la voici. Personne n'ignorait que le diplomate nommé nourrisson à la pensée de rétablir l'ordre en France, voir même en Europe, en faisant triompher des idées qui mènent infailliblement au désordre. On savait qu'il était homme à cajoler tout le monde, à exploiter les forces de chacun à son profit, à ne rien donner en échange de ce qu'il se soit. M. Thiers infatué de sa petite personne, ayant l'air de dire à chaque gouverneur : aidez-moi, et en vous permettant de le faire, je vous fais un grand honneur, M. Thiers, dis-je, n'inspire nulle part ni sympathie, ni confiance. L'Assemblée, avec laquelle il joue la même comédie, manquant d'hommes à lui substituer, est bien forcée de subir les caprices de ce petit César enchanteré ; mais l'Europe, c'est autre chose ; elle lui fait politesse et lui tourne le dos. Il est au milieu de l'Europe encore plus isolé qu'au milieu des députés de Versailles. J'en reviens donc à mon point de départ et je finis comme j'ai commencé : dans l'Assemblée, M. Thiers est un trésor, au Pouvoir c'est un fléau."

A propos d'une expulsion.

Le *Siècle* annonce qu'un écrivain français et cléric, et qui nous intéresse, est expulsé de Rome. Il en donne la nouvelle en termes éveillés et gaillards. Les coups de ce genre ont le privilège de l'émoustiller. Il devient pimpant ;

il semblerait sur le point de parler une langue connue. Nous le saisissons dans ce moment flatter :

Le gouvernement de Victor-Emmanuel vient de prendre une mesure très grave. C'est un ordre qui expulse de Rome un certain M. Leronge, dit "comte de Maguelonne," qui est le directeur d'une publication cléricale connue sous le nom de *Correspondance de Rome*.

Ce M. Leronge est, paraît-il, un ami personnel du rédacteur en chef d'une des principales feuilles cléricales de Paris. Ce n'est pas précisément un type de bienveillance et de bonté. Il est vrai qu'il n'a aucun talent littéraire. C'est peut-être à cause de cela que le Vatican lui donnait un subside de 1,500 fr. par mois.

Expulser M. Leronge, c'est bien. Mais comme toujours il faut un pendant ; on frappe un cléric, il faut en même temps frapper un italienisme. On a jeté les yeux sur un M. Schœffer, sculpteur prussien, associé à M. Raffaele Sonzogno, journaliste milanais. Tous deux s'étaient donné la mission de faire la guerre sans pitié et sans merci aux jésuites, les vrais maîtres de Rome.

Ainsi la balance est égale : on exécuté un papalin, c'est vrai ; mais en même temps on exécuté un antipapalin.

Le ministre de Prusse n'a pas fait trop de difficulté pour le Prussien. M. de Rémusat de son côté, ministre des affaires étrangères, a consenti à l'expulsion de M. Leronge, et l'on s'est appuyé sur cette circonstance sur ce fait que M. Petrucci della Gattina, citoyen italien, a été renvoyé de France pour des violences de langage moins énormes que celles qui sont justement reprochées à M. Leronge.

En eux-mêmes, ces faits n'ont pas une très grande importance ; mais nous les mentionnons pour montrer sous son véritable jour la situation délicate où le gouvernement italien est engagé.

M. de Maguelonne est depuis longues années le correspondant à Rome de l'*Univers*. Voilà qui explique la mesure dont il est victime, et qui nous dispense de le défendre contre les injures et les dédains du *Siècle*. Nos aigles haviniens ne lui accordent "aucun talent littéraire". Cela leur va de distribuer de telles justices. Ils sont si fiers au métier ! Mais M. de Maguelonne nous semblait bon pour nous. Il est fort au courant de toute l'Italie, connaisseur exquis de la langue, des questions et des hommes. Il a vu tout le règne de Pie IX, et ses lettres vivantes et généreuses témoignent d'un courage que le *Siècle* n'a pas du tout montré devant les communs. Bref, on le classe parce qu'on le craint.

La proscription atteint avec lui, mais pour rire, deux italianismes du genre le plus pétroleux. Il combattait très hardiment ces espèces trop déclarées, pour qui le *Siècle* dissimule mal ses sympathies. Que le *Siècle* soit bien tranquille : le Sonzogno et le Schœffer ne tarderont pas à rentrer. Ils sont de ceux qui peuvent servir ; ils ont assez servi déjà pour s'imposer. On les reverra, comme on a revu chez nous Endes et Mégy. Le gouvernement sabbatien ajoute à l'injure contre l'écrivain français en l'associant à ce Sonzogno, qui est juif, et à ce Schœffer, qui est Prussien. Mais ce que Marie Maguelonne trouvera plus amer que l'accolage et plus dur que la ruine de sa situation, c'est de perdre la belle chance qu'il avait d'être assassiné à Rome pour la cause de Pie IX.

Nous saurons plus tard comment notre ambassadeur et notre gouvernement ont livré ce citoyen français, qui continuait à défendre le droit et la justice abandonnés par eux. Il y aura là des détails, nous en avons peur, dont notre fierté nationale ne tirera aucun lustre. Pour le moment, nous ignorons toute cette histoire. Le *Siècle* a été plus promptement informé que nous. Il a des relations qui lui permettent de savoir d'avance qui sera flambé, et notre collaborateur, déjà enduit de pétrole, se croit peut-être encore sous la protection du drapeau français.

Et, puisque nous parlons du *Siècle*, disons un mot de M. Cernuschi, son propriétaire-directeur. Il paraît que cet ex-italien est présentement absent. Il a subi, lui aussi, une expulsion. Le voyage pour cause de peur prolongée. Dans sa belle jeunesse, étant sans pécule et sans gloire, et membre du parlement romain de Mazzini, il rêva de faire sauter la coupole de Saint-Pierre. Il ne le fit pas, mais l'idée lui parut si belle qu'il s'en vanta.

C'est une si forte tête, que cette idée endormie ou remise ne l'empêcha pas de brasser des affaires en France, et son petit argent réfugié moutonna jusqu'à la hauteur de plusieurs millions. Avec un de ses millions, il acheta le *Siècle*. Puis il se trouva sous la griffe de la Commune et vit son ami Chaudey mort, et l'émotion l'a contraint d'émigrer temporairement. Il se promène. Il a de quoi se promener ; mais il voit toujours le cadavre de Chaudey.

C'est pour dire qu'il y a un jnge qui condamne au boulet de la peur... en attendant.

LOUIS VEUILLOT.

Mort de l'amiral Bouët-Willamez.

Dans ce temps de démoralisation et de scepticisme, la mort d'un homme d'honneur et de foi est un malheur public : avec l'amiral Bouët-Willamez nous perdons du même coup et l'illustration du passé et l'espérance de nouveaux services pour la patrie.

Mais au moins, par une céleste compensation de la Providence, trouvons-nous dans des âmes de cette trempe une consolation également patriotique, une virilité de la mort qui nous subjugue, cet héroïsme chrétien d'un homme qui sait mourir comme il a su vivre, commandant à ses concitoyens par l'exemple de son agonie comme il leur imposait par sa vie l'homme qui ne se cède pas devant l'éternité.

Ceux qui cherchent à renouveler la société, ne trouveront pas de plus magnifiques et de plus pratiques conseils que ceux-là ; ils ne trouveront pas d'autre voie, il n'y a que la religion.

L'amiral Bouët, avec sa fougue et son irrépressible proverbiale, brisé par les angoisses morales et les fatigues physiques d'une dernière campagne dont l'histoire appréciera le mérite et les dangers ; cet homme encore jeune, plein d'honneurs, de jours, de crédit, d'expérience, s'est vu arracher, au milieu d'atroces douleurs, à ses amis, à sa femme, à ses six enfants, dont deux en bas-âge, et il a envisagé sa fin avec toute la résignation du soldat, de la foi et de l'honneur, s'éteignant dans les bras de son Dieu, et dans les espérances de notre sainte Eglise.

Ne désespérons pas du salut de la France, voilà ce qu'il faut pour la régénérer... *Semen Christi morum.*

Cathelineau.

Le jour de la fête de sainte Anne, vers sept heures du matin, on eût pu voir sur la route qui conduit de la gare au sanctuaire, un groupe de pèlerins s'avancer, recueillis, le chapelet à la main et priant. C'était le général Cathelineau accompagné de son état-major. Ils venaient accomplir un vœu.

Régus par le clergé à l'entrée du village, ils envahirent avec piété le parcours ordinaire des processions. Une grande foule suivait. A l'église, des places d'honneur leur avaient été réservées. La messe d'action de grâces fut dite à leur intention par M. l'abbé Lavigne, vicaire général de Nice. Tout contribua à remplir l'âme d'une émotion vive ; elle augmenta encore quand on vit le général précéder humblement ses officiers à la table sainte, plus beau, plus noble et plus grand que lorsqu'il les conduisait au feu.

C'est de cette foi agissante et forte que sortira le salut de la France. Honneur à ces soldats chrétiens ! Quand on récite le chapelet, quand on porte sur sa poitrine l'image du Sacré Cœur, on peut être vaincu, écrasé par le nombre, mais de telles défaites sont glorieuses ; ce courage et cette foi sont les germes de la victoire. — (Semaine de Nantes.)

La fortune des Princes d'Orléans.

Quelques orléanistes, plus royalistes que le roi, auraient imaginé de demander à la chambre la restitution aux princes d'Orléans des biens confisqués à leur famille, à l'issue de la Révolution de 1848. Le comte de Paris donnant une nouvelle preuve du tact qui le caractérise, les a dissuadés de ce dessein, et la proposition a été abandonnée. Beau mérite ! ai-je entendu dire à ce sujet, les princes sont si riches !... C'est là le cri de la légende, mais la vérité est que les princes d'Orléans sont loin d'avoir la fortune de fée qu'on leur prête et qui fait qu'on les accuse souvent de parcimonie, là où, par force majeure, ils ne peuvent faire ni plus ni mieux.

Les deux grands sources de la fortune de la maison d'Orléans sont l'héritage du prince de Condé et celui de madame Adélaïde.

Seul le duc d'Angoulême a bénéficié de l'héritage du prince de Condé, qu'est venu augmenter, dans une proportion considérable, la fortune de la duchesse d'Angoulême, fille unique du feu prince de Salerne et de la princesse, héritière de l'empereur d'Autriche, François Ier. Le revenu du duc d'Angoulême peut être évalué environ à deux millions et demi, dont près d'un million appartient au duc de Guise, son fils, comme sa part de l'héritage maternel.

Le duc d'Angoulême a gardé à sa charge tous les pensionnés de la maison de Condé et la liste en est longue. C'est là une tradition dans la famille d'Orléans et tous ceux qu'elle secourait dans leur prospérité, elle a tenu à devoir de leur venir en aide même dans l'exil.

La princesse de Joinville a apporté à son mari des domaines considérables au Brésil, rendus encore plus productifs par l'habile exploitation qu'en fait faire le prince.

La duchesse de Montpensier reçoit une dot de huit millions et a encore des reprises d'héritage à exercer. Le prince Auguste de Gotha, époux de la princesse Clémentine, possède une des plus consi-

rables fortunes de l'Allemagne, et la sage administration du duc de Nemours a fort augmenté pour ses enfants l'héritage de leur mère, née princesse de Saxe-Cobourg-Kohary.

Réunis ensemble, ces millions forment un chiffre à réjouir M. Poyet Quartier; mais quand l'on songe sur combien de têtes ils auront à s'éparpiller, on comprend que les princes puissent dire au jourd'hui sérieusement à ceux qui frappent à leur caisse, ce que Louis Philippe répondit un jour, par ironie, au directeur Harel venu pour implorer la sienne.

L'héritage de madame Adélaïde à sa mort fut estimé à 1,800,000 francs de rente représentant un capital de soixante millions. Quatre millions furent prélevés pour legs particuliers; deux millions allèrent au duc de Chartres; dix millions au duc de Nemours, plus les forêts du Rainey et d'Armainvilliers; le reste de l'héritage fut partagé entre le prince d. Joinville qui eut dans son lot la forêt d'Arc-en-Barrois, et le duc de Montpensier qui eut dans le sien les terres et le château de Rindan en Auvergne, résidences actuelles du comte de Paris et des princes de sa famille, en ce moment en France.

Cette magnifique fortune fut réduite au plus des deux tiers par la révolution de 1848 et ses suites. Heureusement pour les princes qui, père prudent, Louis Philippe avait su faire faire à ses enfants ce qu'on est convenu d'appeler de beaux mariages. A l'exception du duc d'Orléans à qui la princesse Hélène n'apporta que 300,000 fr. de dot, les contrats de mariage des autres enfants du roi furent des plus dorés.

Harel avait exposé au roi tous ses plans pour la régénération de l'art dramatique en France et déployé en termes aussi chaleureux qu'entraînants, l'avenir magnifique qui se lèverait sur la Porte-Saint-Martin, si certaines entraves n'en arrêtaient l'essor.

—Et quelles sont ces entraves? dit le roi qui avait approuvé tout ce discours de la mine et du geste.

—Trente mille francs, sire, sans lesquels c'en est fait de la scène française, et que j'ose demander à Votre Majesté la faveur de lui emprunter.

—Trente mille francs, à moi!... se récria Louis Philippe. Mais, mon pauvre monsieur Harel, si je vous les devais, je serais obligé de vous demander du temps pour vous les rendre!...

SOMMAIRE DE LA PREMIERE PAGE

Lettres de Rome.
M. Thiers.
A propos d'une expulsion.
Mort de l'amiral Bouet-Willamez.
Cathelineau.
La fortune des Princes d'Orléans.

CANADA:

QUEBEC, 27 SEPTEMBRE 1871.

L'hon. L. Joseph Papineau.

Nous annonçons lundi, à titre de simple rumeur demandant confirmation, la mort de l'hon. Louis-Joseph Papineau; aujourd'hui c'est à titre de fait accompli que nous enregistrons cet événement attristant: l'hon. Louis-Joseph Papineau est décédé, samedi, à son manoir de Montebello, sur la rivière Outaouais.

Ce n'est pas une existence ordinaire qui vient de s'éteindre dans la personne du vénérable octogénaire. Il y a une place et une large place réservée dans nos annales politiques et nationales à celui qui porta le nom de Louis-Joseph Papineau. Pour la génération qui s'éteint, pour celle qui grandit et pour les générations futures, ce nom et la page de nos annales qu'il représente resteront comme le résumé d'une époque de lutttes de toutes sortes, lutttes qui n'ont pas été sans gloire et sans profits pour la nationalité canadienne française.

Louis-Joseph Papineau avait vu le jour à Montréal, en octobre 1786; il arrivait, par conséquent, à ses quatre-vingt-cinq ans. Son père, notaire distingué, avait été membre de la législature du Bas-Canada et cet événement dans la vie du père n'apporta pas à son fils le goût de la politique. Après avoir fait, au séminaire de Québec, de brillantes études dans le cours desquelles ses supérieurs et professeurs eurent plus d'une fois l'occasion de remarquer son talent pour la parole, son bonillant patriotisme et son ascendant, il embrassa l'étude du droit, non pas tant pour se faire de la profession d'avocat un état de vie, que pour s'ouvrir plus facilement et plus sûrement un chemin dans les cercles politiques. Sa légitime ambition fut servie à souhait: il avait à peine vingt-trois ans, et était encore modeste étudiant en droit, lorsqu'il fut, en 1809, porté à la législature, par les suffrages des électeurs du comté de Kent. Un an plus tard, il était déjà chef de parti et faisait, avec autant d'ardeur que de succès à la tête de sa phalange, la guerre à la politique arbitraire qui tenait la province de Québec dans la plus humiliante et la plus épuisante des tutelles politiques.

La guerre de 1812 vint faire diversion aux imbroglios parlementaires. Quoique, dès le principe, opposé à la déclaration de guerre, Louis-Joseph Papineau paya bravement, à la tête d'une compagnie de volontaires, sa dette de dévouement à la patrie en danger.

En 1811, c'est-à-dire à l'âge de vingt-cinq ans, il avait été élu Président de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada. En 1820, lord Dalhousie, alors gouverneur du Bas-Canada, le nomma conseiller exécutif. Les bonnes relations que cette nomination accérait entre M. Papineau et lord Dalhousie ne durèrent pas longtemps. A peu d'années de là, le gouverneur et M. Papineau étaient à contre-pied. Lord Dalhousie, qui avait la rancune persistante, refusa de sanctionner la nomination de M. Papineau, porté de nouveau à la présidence de la chambre. Ce n'est réellement qu'à ces représailles auxquelles lord Dalhousie en ajouta d'autres d'un caractère plus offensant, que date l'ouverture formelle des hostilités entre M. Papineau et les autocrates qui, sous l'inspiration de l'Angleterre, gouvernaient le pays.

En 1831, M. Papineau monta sur la brèche et somma poliment l'Angleterre d'accorder à la province un conseil législatif électif. Cette sommation à laquelle la Chambre s'était associée n'eut pas l'effet qu'il en attendait: une commission royale, présidée par lord Gosford, rendit, en 1835, une décision rejetant toutes les demandes de l'assemblée.

En 1831, c'est-à-dire à l'âge de vingt-cinq ans, il avait été élu Président de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada. En 1820, lord Dalhousie, alors gouverneur du Bas-Canada, le nomma conseiller exécutif. Les bonnes relations que cette nomination accérait entre M. Papineau et lord Dalhousie ne durèrent pas longtemps. A peu d'années de là, le gouverneur et M. Papineau étaient à contre-pied. Lord Dalhousie, qui avait la rancune persistante, refusa de sanctionner la nomination de M. Papineau, porté de nouveau à la présidence de la chambre. Ce n'est réellement qu'à ces représailles auxquelles lord Dalhousie en ajouta d'autres d'un caractère plus offensant, que date l'ouverture formelle des hostilités entre M. Papineau et les autocrates qui, sous l'inspiration de l'Angleterre, gouvernaient le pays.

En 1831, M. Papineau monta sur la brèche et somma poliment l'Angleterre d'accorder à la province un conseil législatif électif. Cette sommation à laquelle la Chambre s'était associée n'eut pas l'effet qu'il en attendait: une commission royale, présidée par lord Gosford, rendit, en 1835, une décision rejetant toutes les demandes de l'assemblée.

Aigri au dernier point, Louis-Joseph Papineau provoqua et nourrit par des discours enflammés prononcés sur différents points de la province, le mouvement qui amena les douloureux événements de 1837. Lorsqu'il vit ses compatriotes, chauffés à blanc par ses harangues, faire appel à la résistance et parler de contraindre aux armes pour secouer le joug anglais, M. Papineau s'aperçut qu'il avait été trop loin et, ne voulant pas passer du rôle d'agitateur politique dans les limites permises, à celui de chef d'émeutiers, il s'éloigna du pays au moment où les premiers coups de fusils de la guerre civile étaient tirés.

On sait ce qui arriva; après une lutte inutile, les chaffauds se dressèrent et on y vit monter les chefs de l'insurrection qui payèrent de leur vie la folle tentative à laquelle les avait poussés, sans trop en calculer les conséquences, M. Papineau.

De 1837 à 1845 M. Papineau voyagea aux Etats-Unis et en Europe. Pendant le séjour qu'il fit en France, il se mit en rapport avec les principaux hommes politiques français et il laissa dans l'ancienne mère-patrie une grande réputation comme homme d'état et comme orateur.

En 1845, M. Papineau revint au pays et la circonscription électorale de St. Maurice, qu'il avait déjà représentée alors qu'elle s'appelait le comté de Kent, lui confia le soin de défendre ses intérêts dans le parlement du Canada-Uni. Pendant son éloignement du pays, un homme aussi bien doué sous le rapport des talents que sous le rapport de la sagesse et de la prévoyance, avait surgi, M. Lafontaine. Ces deux hommes dont l'un représentait l'agitation et l'autre la tranquillité se rencontrèrent et se défient. La lutte ne fut pas longue. Le règne de l'arbitraire avait pris fin et le pays, fatigué, laissa dans l'isolement son idole d'autrefois pour donner sa confiance et son appui à M. Lafontaine.

En 1852, M. Papineau fut élu dans le comté des Deux-Montagnes et en 1854 il entra dans la vie privée d'où il n'est sorti depuis que pour se compromettre, de temps à autres, par des lettres-manifestes écrites pour la plus grande gloire et le plus grand profit d'un parti désavoué par tous ceux qui ont à cœur les intérêts religieux, sociaux et politiques du Canada-français.

En 1852, M. Papineau fut élu dans le comté des Deux-Montagnes et en 1854 il entra dans la vie privée d'où il n'est sorti depuis que pour se compromettre, de temps à autres, par des lettres-manifestes écrites pour la plus grande gloire et le plus grand profit d'un parti désavoué par tous ceux qui ont à cœur les intérêts religieux, sociaux et politiques du Canada-français.

En 1852, M. Papineau fut élu dans le comté des Deux-Montagnes et en 1854 il entra dans la vie privée d'où il n'est sorti depuis que pour se compromettre, de temps à autres, par des lettres-manifestes écrites pour la plus grande gloire et le plus grand profit d'un parti désavoué par tous ceux qui ont à cœur les intérêts religieux, sociaux et politiques du Canada-français.

En 1852, M. Papineau fut élu dans le comté des Deux-Montagnes et en 1854 il entra dans la vie privée d'où il n'est sorti depuis que pour se compromettre, de temps à autres, par des lettres-manifestes écrites pour la plus grande gloire et le plus grand profit d'un parti désavoué par tous ceux qui ont à cœur les intérêts religieux, sociaux et politiques du Canada-français.

En 1852, M. Papineau fut élu dans le comté des Deux-Montagnes et en 1854 il entra dans la vie privée d'où il n'est sorti depuis que pour se compromettre, de temps à autres, par des lettres-manifestes écrites pour la plus grande gloire et le plus grand profit d'un parti désavoué par tous ceux qui ont à cœur les intérêts religieux, sociaux et politiques du Canada-français.

En 1852, M. Papineau fut élu dans le comté des Deux-Montagnes et en 1854 il entra dans la vie privée d'où il n'est sorti depuis que pour se compromettre, de temps à autres, par des lettres-manifestes écrites pour la plus grande gloire et le plus grand profit d'un parti désavoué par tous ceux qui ont à cœur les intérêts religieux, sociaux et politiques du Canada-français.

on ne lui contesta jamais ses immenses talents, sa probité et son patriotisme: si la tête à quelques fois fait des écarts, ça toujours été sans la participation du cœur. D'ailleurs, parmi ces écarts, il en est qui ont eu des conséquences heureuses pour le Canada en général et pour les canadiens-français en particulier; et nous faisons ici surtout allusion au mouvement qui a amené les événements de 1837. De quelque côté qu'on envisage ce mouvement, on ne peut nier qu'il ait eu pour résultat définitif l'affranchissement de notre race et l'inauguration d'un régime politique tolérable.

L'hon. Louis-Joseph Papineau emporte dans la tombe les regrets d'un nombre considérable d'amis personnels et le respect de tous ses compatriotes.

L'illustre défunt ne laisse qu'un fils, M. L. J. A. Papineau, protonotaire de Montréal.

Les funérailles de feu l'hon. Louis-Joseph Papineau doivent avoir lieu demain.

Lecture sur l'Indoustan.

Hier soir, une foule nombreuse, recrutée dans toutes les classes de notre société se pressait dans la grande salle de l'Université-Laval, pour entendre la lecture de M. l'abbé Dallet sur l'Indoustan et ses habitants.

On comptait sur une agréable soirée, cette attente n'a pas été trompée. Pendant deux heures, M. l'abbé Dallet a tenu son auditoire sous le charme de sa parole et les applaudissements répétés qu'il s'en sont interrompus ont dû donner au zélé missionnaire la mesure de l'intérêt et de l'attention portés à son récit.

M. l'abbé a parlé des mœurs, des coutumes, des langues, des castes et des religions de l'Indoustan en observateur attentif et en apôtre de l'Evangile. En observateur attentif, parce que rien ne lui a échappé dans l'étude qu'il a faite de ce pays et de ses peuples; en apôtre de l'Evangile, parce que dans les considérations générales qu'il a semées par-ci par-là dans son récit, il s'est placé à ce point de vue élevé que n'atteignent guère parfaitement ceux qui ont mission de parler au nom du roi des rois.

La lecture de M. l'abbé Dallet défie l'analyse, et nous avons renoncé au projet que nous avons formé d'en faire un résumé, après avoir acquis la certitude que ce que nous pourrions en extraire de mémoire n'en donnerait qu'une idée très imparfaite. Il y a un tel enchaînement dans les faits et les idées qui en font la matière, que vouloir abréger c'est s'exposer à gâter ce beau travail.

Au reste, nous comptons que M. l'abbé Dallet permettra à la presse de publier sa lecture; nous lui demandons, pour notre part, cela comme une faveur.

L'enseignement agricole.

Voilà le temps de la réouverture des écoles dans les campagnes. Nous profitons de cette occasion pour recommander aux inspecteurs d'écoles et aux instituteurs un ouvrage qui doit avoir désormais et pour toujours sa place dans le programme d'enseignement de toutes nos institutions scolaires: nous voulons parler du *Petit Manuel d'Agriculture* du Dr. Larue.

La nécessité de l'enseignement de l'agriculture est aujourd'hui admise par tout le monde et la plus tôt cette branche d'enseignement aura pris le rang qui lui appartient dans nos écoles, le mieux ce sera.

D'ailleurs en recommandant pour la deuxième ou troisième fois le *Petit Manuel d'Agriculture*, nous avons la certitude de recommander un ouvrage excellent. Approuvé par le Conseil de l'Instruction Publique et par tous les hommes pratiques, il est appelé à rendre de grands services, si, seulement, les instituteurs peuvent, par toute la province, comprendre combien importe que les enfants qui fréquentent nos écoles apprennent à connaître et à aimer l'art agricole, cet art si négligé jusqu'à ces dernières années, cet art dont l'application judicieuse peut faire de la province de Québec le premier Etat, en fait de prospérité matérielle, de la confédération canadienne.

Nous rappelons à qui de droit que le *Petit Manuel* est en vente chez tous les libraires.

Chambre de discussion.

Pardonnez lecteurs, mais il me faut revenir à la charge. M. Thomas T. Nesbitt n'a pas aimé voir son nom accolé à une motion de remerciements, présentée l'autre soir, à la *Chambre de discussion*. Il a porté une longue correspondance à l'Événement, que ce dernier a publié hier soir. Cependant, comme M. Nesbitt

est un homme qui apprécie les bienfaits, il me remercie de lui avoir fait l'honneur d'associer son nom à celui de M.***, en la posant comme le moteur d'un vote de remerciements à ceux qui etc., etc. Mais, il lui appartient, prétend-il, d'ouvrir les yeux du public sur etc. etc. M. Nesbitt se trompe; il ne lui appartient que de fermer les yeux du public, puisqu'il m'a appartenu de les ouvrir.

M. Nesbitt est un brave garçon mais qui, comme l'on dit vulgairement, ne pense pas plus long que son nez. La preuve?—La voici: Si M. Nesbitt eut eu tant soit peu de prudence, il n'eût point pris la peine d'écrire une correspondance, afin de ne point nier qu'il ait présenté une motion de remerciements à ceux qui etc. etc., et à M.*** en particulier. Je n'avais point cru devoir faire plus que constater simplement le fait que M. Nesbitt avait présenté une motion de remerciements. Pour me rendre aux désirs apparents de ce Monsieur, je vais faire plus.

M. Nesbitt avait choisi le second de sa motion, sans en demander la permission. Ce second de motion, très honorable citoyen de la Haute-Ville, ne put revenir de sa surprise quand il vit M. Nesbitt le nommer comme son second. Il se leva même et il voulut protester mais quelques gens d'alentour le firent asséoir et le prièrent de ne rien dire. Il se rendit, mais avec peine, à leurs sollicitations.

Quant à M. Nesbitt, il fit un dévergondage où ce qui était le plus compréhensible n'était pas du tout. Il parla non pas de l'égalité et finit par dire que tous les hommes sont égaux sur le terrain de l'intelligence.

Je n'irai point plus loin par ménagement pour ce pauvre M. Nesbitt. Mais, si monsieur Thomas ne trouve point ces coups suffisants, j'en ai d'autres.—(Un Communiqué)

Nouveau journal.

Nous accusons réception du prospectus d'un nouveau journal qui, sous le titre de *L'Echo de la Session*, paraîtra dès l'ouverture de la prochaine session et qui se donnera pour mission de recueillir tous les faits et gestes des députés de la législature provinciale, discours, votes et mesures.

L'Echo sera édité et rédigé par MM. R. Pamphile Vallée et Philippe Masson, deux jeunes écrivains avec lesquels nos lecteurs ont déjà pu lier connaissance dans nos colonnes. Il paraîtra tous les jeudis. Le prix d'abonnement sera d'une piastre pour le commun des mortels et de \$2 pour les députés. La surcharge à l'endroit des députés n'est pas une, si on considère que les députés auront, aux termes des conditions d'abonnement, le droit de publier leurs discours et des correspondances politiques dans *L'Echo*.

Nous souhaitons à nos deux jeunes amis et à leur œuvre tout le succès qu'ils méritent.

On nous prie d'informer le public québécois que les cours publics donnés à l'Université-Laval, n'auront point lieu cette semaine.

Chambre de discussion.

A une séance de la Chambre de discussion de Québec tenue, lundi le 25 du courant, les résolutions suivantes ont été unanimement adoptées.

Proposé par M. L. J. Mercier secondé par P. Mackay énié et

Résolu.—Que par respect pour la mémoire de feu l'honorable L. J. Papineau et en signe de deuil, cette chambre s'ajourne.

Proposé par M. J. N. Duquet secondé par N. J. Darveau et

Résolu.—Que cette résolution soit publiée dans les journaux de cette ville.

J. O. FONTAINE,

Président C. D. Q.

P. Z. CHOUINARD,

Secrétaire C. D. Q.

Lettres de voyage.

Nous laissons Kamouraska par un temps splendide. Pas un nuage ne vient voiler la face du soleil. Une brise fraîche qui se lève de la mer embaume et purifie l'atmosphère.

Le fleuve immense est couvert de beaux navires, et le soleil levant qui blanchit leurs voiles leur donne l'aspect de grands édifices en marbre blanc. On dirait une avenue spacieuse bordée de palais étincelants. Kamouraska se fait-il beau pour nous empêcher de partir? Je le croirais, si j'avais l'orgueil que m'a prêté certain avoiron, qui se dit mon ami.

De toutes parts, les amis nous saluent et nous souhaitent un bon voyage. Un avoiron qui flâne et se chauffe au soleil me demande ce que je vais faire aux Etats-Unis. Je l'assure que je vais faire annuler le traité de Washington. Il sourit d'un air incrédule. Je ne dirai pas que j'ai vu s'agiter des mouchoirs en signe d'adieu; il n'y en avait pas un seul, positivement. J'en conclus que pas une larme n'a été versée, et cela me console d'être

parti. Les chars qui nous conduisent de St. Paschal à Québec vont lentement, mais sûrement. C'est toujours cela. On est heureux de penser que la vapeur qui nous emporte ne va pas nous lancer dans l'autre monde sans nous donner le temps de faire un acte de contrition. En thèse générale, dans l'ordre physique comme dans l'ordre moral, trop d'empressement mène aux casse-cous. La chose est surtout vraie en politique, et l'homme trop pressé d'arriver n'arrive pas, ou arrive mal. Mon compagnon de voyage dit son bravière, et je lui recommande de prier pour deux. Moi, je lis *L'Unité*.

Ce pauvre Thiers y est fort malmené, et il le mérite bien. M. Thiers n'a été qu'un jour l'espoir de la France; le lendemain, cet espoir s'était déjà évanoui pour jamais. On croyait que l'épouvantable tempête dont il a été le témoin avait dissipé le nuage libéral et révolutionnaire qui a toujours enveloppé cette grande intelligence. On se trompait.

M. Thiers a toujours été, et il est plus que jamais un homme négatif. Or la négation n'a jamais eu de puissance que pour détruire. Dans l'opposition, il est un géant, moins fort mais plus habile que M. Guizot. Dans le gouvernement, il n'est qu'un homme à expédients, capable de différer une catastrophe, mais non de l'éviter. Révolution et gouvernement sont deux termes qui se repoussent, et le pouvoir qui se fait révolutionnaire abdique. Comment se fait-il que M. Thiers, avec tout son génie et toute son habileté, ait mis en oubli ce principe élémentaire? Ah! c'est que, dans l'homme sans Foi, il y a des abîmes d'ignorance à côté des plus hauts sommets de la pensée humaine.

Où donc est l'homme qui doit sauver la France, et quand son jour se lèvera-t-il? Le drame ignoble et sanglant où l'on voit agir la plus grande tragédie du monde, la France, arrivera-t-elle à son dernier acte? Hélas! il va durer trop longtemps encore, quoiqu'il doive finir.

L'état présent de l'Europe fait horreur, disait le comte de Maistre en 1812, et celui de la France en particulier est inconcevable. La révolution est debout. La seule différence que j'aperçois entre cette époque et celle du grand Robespierre, c'est qu'alors les têtes tombaient, et qu'aujourd'hui elles tournent.

C'est précisément cette différence qui distingue M. Thiers de Robespierre. Celui-ci coupait les têtes; celui-là les fait tourner.

Je me livrais à ces réflexions en entrant dans Québec qui tourne au moderne. On ne coupe pas sa tête ou ses têtes, mais on refait sa toilette. Ce n'est pas sans besoin, et cependant ses vieux habits avaient bien leur beauté; je ne puis cacher qu'il me fait peine de les voir tomber, et les toilettes à la mode couvrent les épaules de tant de servantes, qu'il me semble que Québec sera moins beau quand il ressemblera aux autres villes. Heureusement, on s'habitue à tout, et le comode fait oublier le beau.

Nous laissons Québec par le bateau qui porte son nom, afin de nous souvenir plus longtemps de cette bonne ville que peu de gens admirent, mais que tout le monde aime.

Dans ce bateau, nous sommes chez le capitaine Labelle, et vous savez comme il sait faire les honneurs de sa maison. Le temps passe avec rapidité, et le bateau court joyeusement sur la vague. Les passagers sont d'une sagesse admirable; il n'y a pas un viveur, pas un chanteur, pas un bavard, quoiqu'il y ait un avocat, pas un pianotailleur. Jamais je n'ai vu tant de femmes silencieuses et un piano si délaissé.

Ce calme plat m'endort dans mon fauteuil; mais nous arrivons à Batiscan, et le chant de la vapeur, qui n'a pas le ton d'une berceuse, me réveille.

Batiscan me fait penser à mon ami Trudel que le comte de Champlain s'est fait l'honneur d'être, et je ne reviens pas de mon étonnement quand je pense qu'il a pu triompher de toutes les influences puissantes coalisées contre lui. Il faut que ce comté soit bien rempli de véritables conservateurs, résistants aux alliages, aux concessions et à l'argent.

Enfin, nous voici dans Montréal, la grande ville commerciale du Canada. J'ai toujours affectionné Montréal, je ne sais pas bien pourquoi. Je le saurai probablement mieux quand je reviendrai des Etats-Unis, et je le dirai.

Je vois tant de gens qui reviennent enchantés des Etats-Unis, que je commence à craindre d'être séduit. J'ai hâte de voir toutes ces merveilles matérielles dont on dit tant de bien et dont je suis porté à penser tant de mal! Je fais de mon mieux pour me mettre dans un état d'esprit parfaitement calme, exempt de préjugés, afin de juger sainement et avec impartialité de toutes choses. Je ne me hâterai pas, et si je diffère de vous communiquer mes impressions, n'en soyez pas étonné et prenez patience.

Montréal, 22 septembre.

A. B. ROUTHIER.

BULLETIN RELIGIEUX.

Sa Grandeur Monseigneur des Trois-Rivières a fait les ordinations suivantes dans la chapelle du Séminaire de Nicolet.

Samedi, 23 septembre.

TONSURE.

M. Edouard S. de Carafel.

M. Arsène Piché.

M. George Fréchette.

M. Elie Blais.

M. Léopold Poirier.

M. Frédéric Tétrault.

ORDRES MINEURS.

M. Norbert Duguay.

M. Arthur Paquin.

M. Hercule Troitier.

M. Hercule Bellemare.

SOUS-DIACONAT.

M. Denis Gérin Lajoie.

M. Norbert Duguay.

M. Charles O. Gingras.

M. Victor S. de Carafel.

M. François-Xavier Cloutier.

M. George Pagé.

M. Arthur Paquin.

DIACONAT.

M. Ed. Ling.

Dimanche, 24 Septembre.

DIACONAT.

M. D. Gérin Lajoie.

M. N. Duguay.

M. C. O. Gingras.

M. V. S. de Carafel.

M. F. X. Cloutier.

M. G. Pagé.

M. A. Paquin.

PRETRISE.

M. Elphège Gosselin.

M. Jos. Narcisse Tessier.

Dimanche prochain, le 1er octobre, Monseigneur se rendra à Maskinongé pour y conférer l'Ordre de la Prétrise à MM. C. O. Gingras et V. S. de Carafel, tous deux de la paroisse, à M. D. Gérin Lajoie, du Ste. Anne d'Yamachioie et à M. Paquin, de la paroisse de St. Didace.—(Journal de Trois Rivières.)

(Le Nouveau-Monde.)

Nous apprenons que le Rev. M. Martineau est transféré de la chapelle de la Miséricorde à celle du Couvent de Longueuil. Le Rev. M. Denelle qui était à Longueuil est nommé à la chapelle du Couvent de la Miséricorde.

(Le Nouveau-Monde.)

Le Rev. M. Hévey, curé de St. Grégoire, se consacre aux missions; des Etats-Unis et doit bientôt partir pour sa nouvelle résidence dans le diocèse de Portland.

(Le Nouveau-Monde.)

Monseigneur l'Evêque de St. Hyacinthe a conféré samedi dernier dans la chapelle du Séminaire de cette ville, l'Ordre sacré de la prétrise à MM. J. B. Blanchard, J. Beaudry, P. Girard.—C. de St. H.

Le Rev. M. Beaudry, vicaire de St. Hugues a été transféré au vicariat de Coaticook et le Rev. M. Charbonneau, vicaire à Coaticook, est appelé à Ste. Marie. M. Lussier est transféré de Ste. Rosalie à St. Hugues. Idem.

Application sera faite à la prochaine session du Parlement de la province de Québec, par Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de St. Hyacinthe, pour l'incorporation du collège classique et commercial connu sous le nom de "Collège de Sorel." (Id.)

Réorganisation de la Société d'Education.

Nouvelle liste de souscription des anciens et nouveaux Membres de cette belle Société, et de la plus grande œuvre nationale, soutenue par les citoyens catholiques de Québec.

55. PAR ANNEE SEULEMENT.

(89 Membres déjà publiés.)

R. Atley, Jos. Amyot, Anselme Angers, F. V. Audet, N. Balzaret, Samuel Benoit, J. B. Blanchet, J. A. Charlevoix, J. B. Dela, L'Église, A. Delery, Olivier Delorier, Alexandre Dubé, A. Durand, Ignace Fortier, Thos. Fournier, A. Gagnier, P. J. Gilbert, Jérôme Gingras, Chs. Houg, P. J. Jolicoeur

Les tribus ont remis toutes leurs mauvaises armes, mais elles gardent les bonnes.

Versailles, 25 sept.

On annonce que le gouvernement n'a pas l'intention de lever l'état de siège de Paris, pendant la prorogation de l'Assemblée nationale.

Lao Salé, 25 sept.

Brigham Young est revenu en cette ville, hier.

Les mormons nient avec indignation qu'il ait cherché à se soustraire aux procédés de la loi, ou du grand Jury, et ils disent qu'il obéit à la sommation de comparaître comme témoin, mais qu'il ne se soumettra pas à un emprisonnement.

Versailles, 25 sept.

La nouvelle qu'une conférence a lieu vendredi entre Thiers et les diplomates prussiens, est contrainte.

On annonce que le gouvernement n'a nullement l'intention de lever l'état de siège de Paris pendant la période de prorogation de l'Assemblée Nationale.

Le Journal Officiel nie l'exactitude de la nouvelle que le Duc de Choiseul va à Rome en qualité d'ambassadeur de France.

Madrid, 25 sept.

Le Roi Amédée est allé à Saragosse.

L'ouverture des Cortes espagnoles est remise au 10 octobre.

Ces républicains marqués ont tenu une assemblée hier. Ils n'ont pris aucune action décisive, mais se tiennent dans une attitude expectative.

Figuerola va probablement rentrer dans le cabinet.

Bucharest, 25.

Le gouvernement roumain a imposé une quarantaine rigoureuse à tout navire venant des ports turcs.

Copenhague, 25.

Le ministre des finances propose de rencontrer le déficit en effectuant un emprunt et en augmentant la taxe sur le revenu.

Bruxelles, 25.

La Banque de la Belgique a haussé son taux d'escompte à 5 par cent.

New-York, 26.

Les dernières nouvelles de l'étranger disent que l'Italie et l'Allemagne sont sur le point de conclure un traité d'extradition. Ce traité n'atteindra pas les criminels politiques.

Il y a eu le 24 du courant à Bruxelles un banquet pour célébrer l'anniversaire de la fondation de l'Internationale.

L'attention publique est excitée par l'apparition d'une brochure séditieuse ayant pour titre "lettres à Junius." Le sujet qu'elle traite est la situation de la France depuis la décade des Communis.

La question du couronnement de la colonne Vendôme par une statue a été réglée. Thiers a décidé que la statue de Napoléon Ier y soit placée.

Courbet, l'artiste, a été transféré du poste militaire à la prison St. Pierre, à Versailles, où il demeurera.

L'Empereur Alexandre, en revenant à Saint-Petersbourg de sa visite à Varsan, a ordonné que dans les écoles particulières autorisées et dans les maisons d'éducation publique en Pologne, l'enseignement de la langue allemande prime celui de la langue française.

Washington, 25.

La commission des réclamations, nommée en vertu du Traité de Washington, a ajourné à demain sa première réunion, à raison de l'absence de M. Hale, agent et conseiller du côté des Etats-Unis.

Sir Edouard Thornton sera de retour en Angleterre vers la fin d'octobre.

Charleston, 25.

Il y a eu cinq victimes de la fièvre jaune aujourd'hui.

Salt Lake City, 25.

Brigham Young est revenu ici hier.

Little Rock, Arkansas, 25.

La population de Monticello est dans la plus grande excitation depuis la nouvelle de la découverte d'une mine d'or à 4 milles à l'ouest de cette ville.

Deux nouvelles de même nature sont arrivées à Dallas Polk, Colorado; les mines d'or y découvertes promettent un rendement considérable.

Le Journal dit qu'il est grandement rumeur que M. Horace Greeley appartient au Ku-Klux Club.

New-York, 25.

L'examen des chefs d'accusation contre E. M. Haggerty et Chas. Baugh, a été repris ce matin devant le juge Dowling. John Graham a vertement critiqué la conduite du juge Ledwith concernant M. Haggerty. Le juge Barrett lui a répondu. Le procureur de district Garvin a demandé au juge Dowling d'envoyer les prisonniers devant le grand jury, et a promis au juge que si les prisonniers étaient trouvés coupables, ils iraient à la prison d'état. Il a refusé dans le règlement de cette affaire tout appui du comité de '70.

La domestique Mary Conway, transquestionnée longuement par M. Graham, a répété sa déposition contenue dans son affidavit.

Londres, 26 sept.

Une dépêche de Vienne dit que le comte Bechtold résignera bientôt la présidence du conseil autrichien.

Le Figaro annonce que le duc de Sahul abdiquera bientôt en faveur de l'empereur Guillaume.

Les citoyens anglais de Hong Kong ont envoyé un mémoire au Gouvernement. Ils se plaignent que leur vie et leurs propriétés ne soient point sûres et demandent l'adoption de mesures qui remédient au mal.

L'escadron russe escortant le grand duc Alexis, a laissé Falmouth pour New-York, à 2,30 p. m. aujourd'hui.

Julius Rouyer, chef de la Compagnie télégraphique de Rouer et l'inventeur du système européen de recueillir et de distribuer les nouvelles, a été créé baronnet par le duc de Laxe.

Mathew McDougall est entré en charge comme consul américain à Dundee.

Gladstone est arrivé à Aberdeen aujourd'hui et a été reçu dans la salle de musique, en présence de 3,000 citoyens. En réponse à l'adresse présentée, il a remercié le peuple de l'accueil fait. Le gouvernement a trouvé la question irlandaise difficile mais il espère la résoudre.

Disavoi, à un banquet donné à Hughenden a présenté un toast à la reine et a fait l'éloge de sa Majesté.

Paris, 26 sept.

L'évacuation par les troupes allemandes des quatre départements contigus à Paris est complétée.

Les troupes allemandes retournant en Prusse attendent la nouvelle de la signature du traité de l'Alsace.

Une entrevue au sujet du traité commercial alsacien a été tenue hier par le baron Von Arnim et le président Thiers, à la requête du premier.

Rochefort a demandé au gouvernement une commutation de peine.

On annonce que le gén. Taussil poursuivra l'Indépendance belge pour publication de fausses accusations à lui adressées.

Berlin, 28 sept.

Le choléra diminue en Allemagne.

FAITS DIVERS.

LA CHARTRE DE LA CITÉ.—La Corporation a aujourd'hui donné un avis officiel qu'elle a l'intention de faire application à la Législature locale, pour un acte amendement des différents actes de la Corporation de la cité de Montréal, et de lui accorder de nouveaux pouvoirs, spécialement que la dite corporation pourra, entre autres choses, changer le mode de votation des électeurs en cas de gratifications ou prêts aux compagnies de chemin de fer, etc., pour amener les prévisions de la loi pour le parc; pour étendre les limites de la cité; pour faire de nouveaux règlements pour les engins et les bouillottes, et l'érection de bâtisses pour l'usage de ces derniers; pour rappeler les provisions de la loi qui exige du Trésorier de la Cité de garder des livres et des comptes séparés pour l'Aqueduc; pour réduire le temps pour les élections des membres du Conseil de Ville. (La Minerve.)

SUICIDE A SACRAMENTO.—Avant-hier, vers trois heures de l'après-midi, M. Joseph W. Alexander, député recorder du comté de Sacramento, a été trouvé agonisant dans sa chambre. On s'est empressé de lui porter secours, mais tous les soins ont été inutiles, et il a expiré peu de temps après. On suppose que cette mort est le résultat d'un suicide, ayant pour cause un désespoir amoureux. Le défunt n'était âgé que de 29 ans. (Le Courrier de San-Francisco.)

SUICIDE DE MME ALPHEUS BULL.—Une dame occupant une position des plus respectables, Mme Sarah B. Bull, épouse de M. Alpheus C. Bull, a mis volontairement fin à ses jours, hier matin, en se pendait dans le grenier de sa maison. Mme Bull était âgée de 54 ans. On ne connaît aucune raison à cet acte de désespoir, sinon que la défunte avait depuis quelque temps donné des signes d'aliénation mentale. On rappelle à ce sujet que Mme Bull appartenait à une famille où la manie du suicide semble être héréditaire, une de ses sœurs s'étant ôtée la vie de la même manière il y a de cela quelques années. (Le Courrier de San-Francisco.)

La consommation qui commence est guérie en plusieurs cas par le Liniment Anodyne de Johnson.

Québec, 25 sept. 1871.—3f

No. 10.

—Sirop d'Hypophosphite de Fellow. Les ministres qui ont été obligés de renoncer à la prédication par suite du mal de gorge ont été guéris par l'usage de ce sirop et se sont mis de nouveau à prêcher.

Québec, 22 sept. 1871.—3f.

ANNONCES NOUVELLES.

Les Dernières Nouveautés en Marchandises Sèches

—Fyfe & Garneau.

Avis.—Dr. Hubert Larue.

Académie du Patronage.

Ligne Allan—Pour Liverpool—Allans, Rae & Cie

Ligne Allan—Pour Glasgow—Do.

Marée Haute à Québec.

	Septembre	H. M.	Soir.
Lundi.....	25	3 38	4 16
Mardi.....	26	4 19	4 47
Mercredi.....	27	5 25	5 51
Jeudi.....	28	6 12	6 32
Vendredi.....	29	6 50	7 10
Samedi.....	30	7 27	7 44
Dimanche.....	Oct 1	8 0	8 17

Le courant de la marée continue à monter pendant 45 minutes après que la mer est haute.

PHASES DE LA LUNE.

Pleine lune, le 28, à..... 0 heures, 56 m. P. M.

Pour trouver le temps de la marée haute aux endroits qui suivent, soustrayez le temps vis-à-vis de celui qu'on lit sur la table.

H. M.

Ille Madame..... 1 00

Kamouraska..... 2 40

Piliers..... 1 40

Pot-à-l'eau-de-vie..... 2 40

Traverse du Sud. 2 14

Ile-Verte..... 4 10

T. O'DONOHUE, Rue St. Pierre.

—AU—

BULLETIN COMMERCIAL.

Le montant des droits perçus à la Douane le 25 et 26 du courant dans le Port de Québec est de \$5,195.67.—\$4718.55.

—DE—

IMPORTATIONS.

26 Septembre.

Par le SS Niger, Wake, de Londres—1 caisse à ordre, 6 caisses de tables de billards à R H Smith.

1 caisse de marchandises à R H Smith.

4 caisses à P. Rhee. 40 ballots à H S Scott et Cie. 1 ballot, 9 caisses à Glover, Fry et Cie. 16 ballots à R D Morkill. 6 caisses à P. LeRossignol. 1 do à Léger et Rinfret. 373 ballots à Chénin et Beaudet. 8 do à Simons et Foulds. 3 caisses à Léger Brousseau. 4 do à Bouchard, Lortie et Cie. 2 do à P. Garneau et Frère. 1 ballot à P. LeGros. 4 caisses à Thiébeaud. Thomas et Cie. 1 do à Mlle H. Donoghue. 2 do à F. Garrier et Cie. 10 ballots à S J Shaw. 10 caisses à Ross et Cie. 1 caisse à T et J S Oolican.—Le reste de la cargaison pour Montréal.

Par la barque Twilight, Hattrick, de Londonderry—281 tonx de fer en gueuse à S Sharples, Son et Cie.

Par la barque Tinto, Roiche, de Cardiff—707 tonx de charbon à Allans, Rae et Cie.

Par le Grand-Tronc.

26 Septembre.

20 ballots de tabac à A. Joseph. 1 caisse à Chénin et Beaudet. 1 ballot, 2 boîtes de verrerie à McGaffey, Dolbec et Cie. 32 ballots de Caoutchouc à la Comp. de Caoutchouc de Québec. 6 caisses à Glover et Fry.

Paris, 26 sept.

L'évacuation par les troupes allemandes des quatre départements contigus à Paris est complétée.

PAR LE VAPEUR DE MONTREAL.

26 Septembre.

Par le vapeur Québec, Labelle, de Montréal—3 boucauts de tabac à Ross et Cie.

PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES.

25 Septembre.

Navire Tweeddale, McKichan, Liverpool, 6 août, J. Burstall et Cie, charbon.

— Luke Michigan, Buchanan, Glasgow, 21 août, Coulthurst et Macphie, carg. gén.

Barque Eliza Keith, Sargent, Cork, 4 août, Roberts, Smith et Cie.

— Riude, Hopp, Bristol, 10 août, R R Dobell et Cie, lest.

— Tinto, Roach, Cardiff, 5 août, Allans, Rae et Cie, lest.

— Minnie Cameron, Graham, 9 sept, pour Montréal, charbon.

Golette Ste Anne, Canr, Caribou, 9 sept, pour Montréal, fer.

— Victoria, Newcomb, Halifax, 8 sept, à ordre, poisson et huile.

26 Septembre.

S S Niger, Wake, Londres, 8 sept, Ross et Cie. passagers et carg. gén. pour Québec et Montréal.

Barque Twilight, Hattrick, Londonderry, 6 août, De Wolf et Powell, fer.

— Tinto, Roach, Cardiff, 5 août, Allans, Rae et Cie, charbon.

ENTRÉS EN CHARGEMENT.

25 Septembre.

Nom	Tonn.	Pour	Par qui	Où.
Medina, 881,	Newcastle,	J. Burstall et Cie,	Québec	Sud.
Eliza Young, 550,	Dublin,	J J Gormley, anse Spencer.		
Ann Gray, 943,	do	R R Dobell et Cie,	quai des Commissaires.	
Guinevere, 1020,	Londres,	R R Dobell et Cie,	do	
Rjukan, 571,	do	A F A Kight, Estacades Hagens.		
Sif, 312,	Leith, Ross et Cie,			
Morion, 703,	Greenock,	R R Dobell et Cie,	bôme de Hall.	

26 Septembre.

Nova Scotian, 733, Sharpness, R R Dobell et Cie bôme de Blais.

EXPÉDIÉS.

25 Septembre.

Navire The Craig, Heggum, Greenock, Roberts, Smith et Cie.

— James Jardine, Roberts, Liverpool, do

Barque Reciprocity, Marr, Troon, R R Dobell et Cie

26 Sept. tembre.

Golette Annie, Terrian, Amherst, C Joncas.

Bateau de Canal Ella Jane, Sanders, New York, E. U., H W Welsh.

RADEAUX ARRIVÉS A QUÉBEC

26 Septembre.

C J Fitzgerald, madriers, Dépôt du chemin Gosford

Passagers.

Par le SS. Garpi, Baquet, pour Pictou, etc.—Mad Harper, deux sœurs de Charité, M Johnston, M Neville, M A Paichaud, M et Mad Goodwin, M McNasch, M Rhodes, Dr Wakeham M Graham, Mlle Lergais, Mad Paradis, M A Gingras, Capt. Nichol, M Blouin, M Métivier, M W C McCray, M J Gleason, M A Perrault, M Ferret.—25 passagers de chambre et 22 d'entrepont.

DECES.

Le 25 courant, au faubourg St. Jean, M. Joseph Falardeau, âgé de 20 ans. Ses funérailles ont eu lieu ce matin à 8 heures.

Les dernières Nouveautés

EN

MARCHANDISES

SECHES

POUR LA SAISON

MAINTENANT OFFERTES

EN VENTE

—AU—

MAGASIN

—DE—

TYPE & GARNEAU,

No. 55,

RUE SAINT-JEAN,

(PRÈS DE LA PORTE.)

On a besoin d'un commis qui

peut parler en français et en anglais.

Académie du Patronage.

A PARTIR du 1er OCTOBRE prochain, l'école du Patronage ouvrira une école supérieure sous le nom de

L'Académie du Patronage.

A cette Académie, située dans une des positions les plus centrales (rue St. George, Faubourg St. Jean) pourront être admis, moyennant rétribution, les enfants de la ville et des faubourgs. On y enseignera le français, l'anglais, la géographie, l'arithmétique, la tenue des livres, la calligraphie, en un mot les matières d'une solide éducation commerciale ou industrielle.

Cette Académie, comme l'école élémentaire déjà existante, sera sous la direction morale de l'Œuvre du Patronage.

CONDITIONS: Enfants qui n'apprennent pas la tenue des Livres, \$1.00 par mois.

Enfants appartenant à la Tenue des Livres, \$1.50 par mois.

Infants annuellement payable d'avance au commencement de chaque mois. On ne diminue rien pour les absences faites pendant le mois.

N. B.—Pour plus amples informations, on peut s'adresser à C. N. HAMEL, Ecr. Avocat, Président, de l'Œuvre, rue St. Angèle, No. 7; et à J. B. CLOUTIER, Ecr., Professeur à l'Ecole Normale, Vice-Président de l'Œuvre, No. 45, rue St. Olivier. Québec, 27 sept. 1871.—2f

AVIS.

LE DOCTEUR HUBERT LARUE ne donnera à l'avenir des avis et consultations à son domicile qu'aux heures suivantes, v. g.: de Midi à une heure, et de 6 heures à 7 heures P. M.

Inutile de se présenter à d'autres heures, excepté pour les clients ordinaires.

Québec, 27 sept. 1871.—6m

LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des

MALLES CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1871-ARRANGEMENT POUR L'ETE-1871

Cette ligne se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, bâtis sur le Clyde, à double engin:

	En construction.	En construction.
POLYNESIAN, 4200 ton	do	do
ORISSIAN, 3400 ton	do	do
SARMAIAN, 3600 ton	do	do
ASIAN, 3200 ton	do	do
SCANDINAVIAN, 3000 ton	do	do
PRUSSIAN, 3000 ton	do	do
AUSTRIAN, 2700 ton	do	do
NESTORIAN, 2700 ton	do	do
MORAVIAN, 2650 ton	do	do
PERUVIAN, 2600 ton	do	do
HIBERNIAN, 2434 ton	do	do
NOVA SCOTIAN, 2300 ton	do	do
NORTH AMERICAN, 1784 ton	do	do
GERMAN, 3250 ton	do	do
EUROPEAN, 2646 ton	do	do
NORWAY, 1100 ton	do	do
SWEDEN, 1150 ton	do	do

L'un des steamers mentionnés plus bas ou autres steamers partira de LIVERPOOL chaque JEUDI et de PORTLAND chaque SAMEDI, arrivant à Loch Foyle pour prendre à bord et débarquer les passagers qui iront à Londonderry ou qui en partiront.

Voici les dates de départ:

DE	QUÉBEC.
Samedi, 27 septembre 1871.	
PRUSSIAN.....	30
NESTORIAN.....	7
SCANDINAVIAN.....	14
HIBERNIAN.....	21
MORAVIAN.....	28
SARMAIAN.....	4

Et tous les samedis suivants.

PRIX DE LA TRAVERSÉE DE QUÉBEC,

A Londonderry ou Liverpool.

CHAMBRE, \$80.00 et \$70.00, selon les accommodements.

ENTREPONT, \$25.

On ne peut retenir de chambre si on ne paie d'avance.

Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté.

Un petit Bateau-à-Vapeur laissera le quai Napoléon, chaque SAMEDI MATIN, avec les Malles et les Passagers, à NEUF HEURES précises.

Pour de plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE et CIE.

Agents.

Québec, 27 sept. 1871.

LIGNE ALLAN.

SERVICE D'ÉTÉ.

Ligne de Glasgow

LA LIGNE DE GLASGOW DE CETTE COMPAGNIE se compose des steamers de première classe suivants:

CORINTHIAN.....	2400 tonx.	Capt. J. Scott.
OTTAWA.....	1831	do Lt. Archer, RNR
ST. DAVID.....	1650	do Capt. E. Scott.
ST. ANDREW.....	1432	do Lt. Hugh Wylie
ST. PATRICK.....	1207	do " Stephen.

Partant de Glasgow tous les MARDIS, et de QUÉBEC, pour GLASGOW, tous les JEUDIS.

Voici les dates de départ:

CORINTHIAN, le ou environ le.....	12 Octobre
OTTAWA, do.....	19
ST. DAVID, do.....	26
ST. ANDREW, do.....	2 Nov.
ST. PATRICK, do.....	9

PRIX DU PASSAGE DE QUÉBEC A GLASGOW.

Cabine.....	\$60.00
Ports intermédiaires.....	40.00
Entrepont.....	24.00

Les passagers des ports intermédiaires de cette ligne sont fournis de lits, etc.

Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté.

Pour plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE et CIE.

Agents.

Québec, 27 sept. 1871.

27, RUE STE. ANNE,

(Vis-à-vis l'église anglaise.)

CANADA

Province de Québec, Cour Supérieure.

DAME EMERENCE ROY, veuve LAUZIER de St. Eloi, épouse de LOUIS DUMONT, ci-devant du même lieu, cultivateur, et maintenant absent de cette Province, et vivant à Saginaw dans les Etats-Unis d'Amérique, dément autorisée à tester en justice,

Demanderesse,

LOUIS DUMONT, du dit lieu de Saginaw, dans les Etats-Unis d'Amérique, cultivateur,

Defendeur.

UNE action en séparation de biens a été instituée en cette cause le 2 septembre 1871.

Kamouraska, 20 sept. 1871.

A. B. ROUTHIER,

Avocat de la Demanderesse.

Cherry Pectoral d'Ayer

Pour les Maladies de Cœur des Bronches, telles que
Toux, Rhumes, Toux Sèches, Bronchites,
Asthme et Consomption.

RAUCUN remède probablement n'a
jamais été aussi digne, dans toute
l'histoire de la médecine, de la con-
fiance méritée du genre humain, que
cet excellent remède pour ceux qui se
plaignent de toux. Pendant une

longue série d'années et parmi la plupart des peuples,
ce remède n'a fait que gagner dans l'estime de
l'opinion publique, partout où il s'est fait connaître.
Son caractère uniforme et sa puissance à guérir les
diverses affections des Bronches (t. de la Gorge,
l'ont fait connaître comme un protecteur efficace
contre ces maux. En même temps qu'on peut en
faire usage dès l'origine de ces maladies, même
chez les petits enfants, c'est aussi le remède le plus
efficace que l'on puisse administrer dans les cas de
consomptions naissantes et dans les dangereuses
affections de la gorge et des bronches. Comme
spécifique contre les subites attaques de croup,
chaque famille devrait en tenir chez soi, et comme
il arrive aussi que personne n'est exempt de contracter
de temps à autre du froid ou un rhume,
tous devraient se munir de cet antidote.

Bien que la consommation une fois déterminée soit
insurmontable, cependant un grand nombre de cas dans
lesquels la maladie paraissait chronique, ont été
radicalement guéris, et les patients ont pu recou-
vrer la santé grâce à l'efficacité du Cherry Pectoral.
Tel est son empire sur tous les désordres des pou-
mons et de la gorge que les plus obstinés ne peu-
vent lui résister. Quand rien ne peut les guérir,
ils subissent l'influence du Cherry Pectoral et dis-
paraissent.

Les Chantres et les Orateurs, trouvent en lui une
grande protection.

L'Asthme est toujours soulagé et quelquefois guéri
par ce remède.

Les Bronchites se guérissent ordinairement en
prenant fréquemment de petites doses du Cherry
Pectoral.

Pour un Rhume et la Toux, l'on ne saurait trou-
ver plus excellent remède. Qu'on en prenne trois
doses par jour, qu'on se mette les pieds dans de
l'eau chaude le soir, jusqu'à ce que le mal dispa-
raisse.

Pour l'Influenza, il faut en agir de même, quand
elle atteint les poumons et la gorge.

Pour la Toux Sèche, prenez-en de petites doses
trois ou quatre fois par jour.

Pour le Croup, donnez-en d'abondantes doses
jusqu'à ce que le mal disparaisse.

Aucune famille ne devrait se priver du Cherry
Pectoral, et de l'avoir toujours en mains en cas d'at-
taques des susdites maladies. Un usage de temps à
autre épargne souvent au patient une grande souf-
rance et un grand risque. Parents, tenez-le dans
vos maisons pour les exigences qui pourraient sur-
venir. Il peut vous sauver des vies qui vous sont
chères.

Sees vertus sont si généralement connues que nous
n'avons pas besoin d'en publier aucun certificat, ni
faire plus que d'assurer le public que les meilleu-
res qualités qu'il possède, se conservent toujours en lui.

PRÉPARÉES PAR

DR. J. C. AYER & Co.

Lowell, Mass.

Chimiste pratique et analytique.

EN VENTE PAR TOUS LES DROGUISTES.

R. McLEOD, Droguiste,
Agent, Québec,
861

Québec, 14 Août 1871.—4m

C. — C. — C.

—OU—

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE.

C. — C. — C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE.

Contre les douleurs de la dentition des enfants

C. — C. — C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE.

Contre la dysenterie des enfants.

C. — C. — C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE.

Contre la Diarrhée des enfants.

C. — C. — C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE.

Contre la douleur des entrailles des enfants.

C. — C. — C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE.

Contre les convulsions des enfants.

C. — C. — C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE.

Contre l'insomnie des enfants.

C. — C. — C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE.

Contre tous les maux dont les enfants sont sujets.

L'ACTION Calmante de cette préparation

n'est pas due à l'Opium, remède qui pro-
cure un soulagement temporaire, mais qui,
lorsqu'on en fait un trop fréquent usage, est
dommageable à l'enfant dans la suite de sa
vie.

L'effet du **Célebre Cordial Carminatif** n'est pas de faire dormir l'enfant,
mais au contraire, de soulager les douleurs et
par conséquent produire le sommeil naturel.

En vente chez tous les Pharmaciens et
marchands de la campagne.

Prix : 25 cents la Botteille.

DEVINS & BOLTON,

PHARMACIENS,

Près du Palais de Justice, Montréal.

Québec, 4 Août 1871. 1304

Terre à vendre.

TERRE A VENDRE dans la Paroisse
du Cap-Santé, Village d'Enfant Jésus
près du Pont Rouge, de deux arpents
et demi de front sur quarante arpents
de profondeur, avec maison, grange
et autres bâties dessus construites

S'adresser sur les lieux
au Propriétaire,
NARCISSE D'ÉROME dit DESCARÉAUX.

Québec, 17 Mars 1871. 1203

Vinaigre de Cidre pur.

GALLONS de vinaigre de cidre pur, à
rendre en lots à la convenance des acheteurs par

Léger Brousseau.

2700

1871.

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

AUX INSPECTEURS D'ÉCOLES,

AUX

INSTITUTEURS

ET AUX

CULTIVATEURS.

LE SOUSSIGNE croit devoir avertir les Inspecteurs d'Écoles, les

Instituteurs, et les Cultivateurs qu'il peut encore disposer de DEUX

MILLE exemplaires du

PETIT MANUEL D'AGRICULTURE,

Par HUBERT LARUE.

Ce petit ouvrage a reçu les éloges les plus flatteurs de toute la

Province, et, de plus l'approbation et la recommandation du

Conseil de l'Instruction Publique et du Conseil d'Agriculture.

Tout dernièrement les Instituteurs de la CONFERENCE DE L'ÉCOLE

NORMALE-LAVAL votaient à l'unanimité des remerciements à l'au-

teur pour avoir doté les écoles de la Province d'un ouvrage élémen-

taire à la portée même des commençants.

De l'aveu d'hommes compétents, le PETIT MANUEL D'AGRI-

CULTURE devrait être entre les mains de tous les enfants qui fré-

quentent les écoles élémentaires, modèles et académiques, et aussi

entre les mains des élèves de nos Ecoles-Normales de garçons et de

filles.

Avec l'aide du PETIT MANUEL, même l'Instituteur qui ne con-

naît pas un mot de Science Agricole, ne doit pas craindre de se voir

obligé d'enseigner une science qu'il ne connaît pas ; une seule lecture

même rapide, suffira pour lui faire comprendre tous les secrets de

L'ART AGRICOLE.

Tout instituteur qui n'enseignera pas à l'avenir, la science agri-

cole, ne remplira qu'à moitié sa mission.

Nous croyons devoir assurer les cultivateurs que ce petit ouvrage

est pour eux, d'une absolue nécessité. C'est l'ouvrage le mieux fait

pour leur apprendre à bon marché, en peu de temps, et sans efforts,

tous les secrets de leur art.

En vente chez Léger Brousseau, Garant et Trudel à la Haute-

Ville et chez Hardy et Marcotte, à la Basse-Ville.

A Montréal chez Rolland, Beauchemin et Valois.

PRIX DE L'EXEMPLAIRE : 12 sous.

Escompte libéral en faveur des libraires et marchands de la cam-

pagne.

Québec, 12 Juillet 1871.

Léger Brousseau.

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

1203

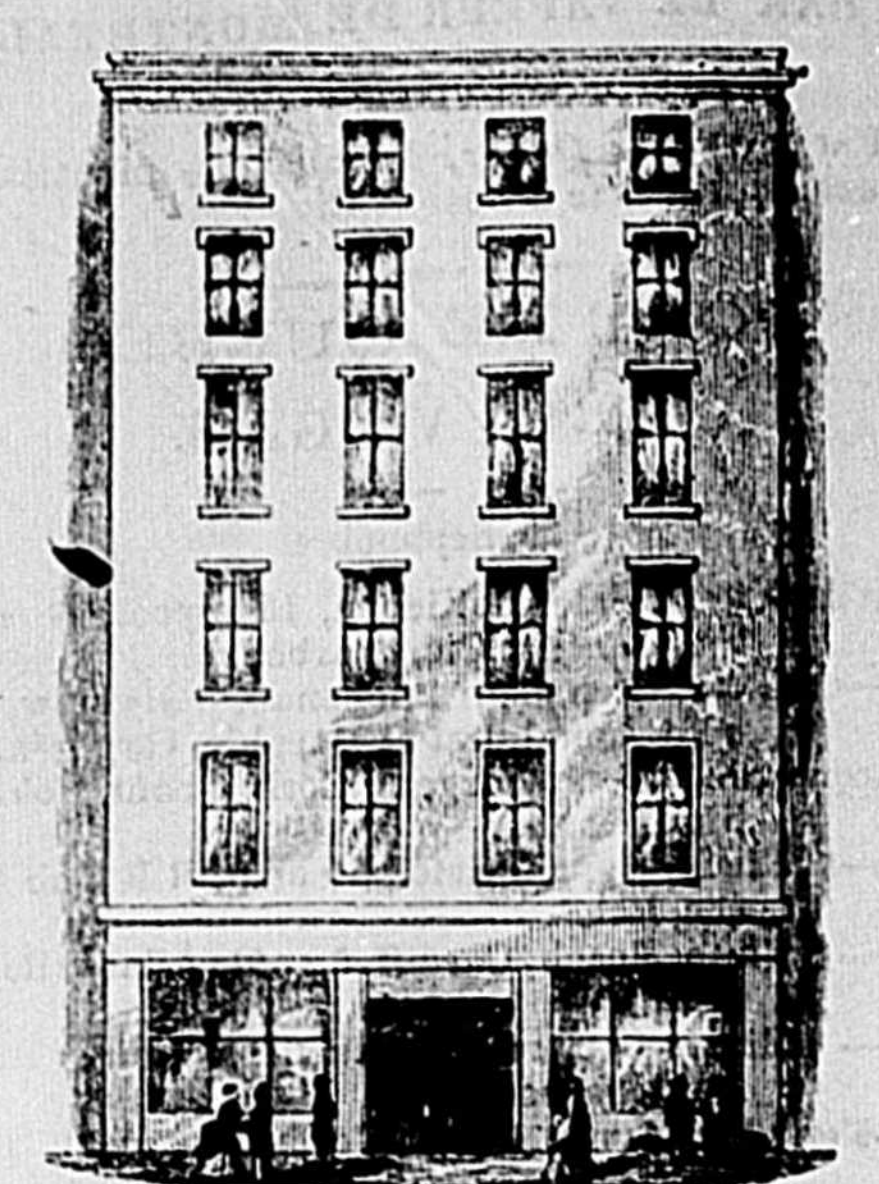
1203

1203

1203

1203

1203



NOUVELLES

MARCHANDISES.

NOUS venons de compléter par les derniers arri-

vages notre assortiment de MARCHANDISES

DU PRINTEMPS ET D'ÉTÉ, que nous offrons en

vente à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

En vente chez

JOSEPH HAMEL et FRÈRES,

Rue Sous-le-Port, 1242

Québec, 22 Mai 1871.

NOUVELLES ET OFFES A RIDEAUX, ETC.

Nouveaux cordés (Repp) de laine fleuris, pour rideaux

Nouveaux cordés "unis, " " "

Nouveaux damas " " " "

Moires et Mouselines " " " "

Rideaux de mouselines et de Point.

Franges de laine pour rideaux,

Grands " " " "

Mirais et Galons " " " "

Cordons en cuir,

Toiles jaunes et vertes

En vente chez

JOSEPH HAMEL et FRÈRES,

Rue Sous-le-Port, 1242

Québec, 22 Mai 1871.

Parasols, Plumes, etc.

NOUS venons de recevoir un magnifique choix

de Parasols.

Parasols (Entoutcas),

Parapluies de soie et alpaca,

Plumes pour chapeaux,

Fleurs artificielles,

Nouvelles Etoffes pour Gilets de dames.

Rubans, Garnitures de Chapeaux.

Fichus pour dames,

Nouveaux Coils et Manchettes.

En vente chez

JOSEPH HAMEL et FRÈRES,

Rue Sous-le-Port, 1242

Québec, 22 Mai 1871.

ETOFFES POUR DEUIL,

CREPES, Etc.

Méridiens noirs,

Parasols de soie et alpaca,

Balmoral,

Crêpe de Canton,

Courbours et Alpacas,

Gants,

Garnitures de crêpe,

En vente chez

JOSEPH HAMEL et FRÈRES,

Rue Sous-le-Port, 1242

Québec, 22 Mai 1871.

Tapis, Toile cirée, etc.

NOUS VENONS DE RECEVOIR :

Tapis de Bruxelles,

Tapis Tapisserie,

Tapis Rilementier,

Tapis Ecossais,

Tapis de Feutre,

Tapis de Manille,

Tapis pour escaliers,

Toile grise pour couvertures de tapis,

Toile cirée pour parquets,

Nattes en velours,

do manille,

do laine,

do feutre,

do caoutchouc,

Tapis de tables et pianos.

En vente chez

JOSEPH HAMEL et FRÈRES,

Rue Sous-le-Port, 1242

Québec, 22 Mai 1871.

CHAPEAUX.

Chapeaux de satin,

Chapeaux de satin pour messieurs de clergé,

Chapeaux de feutre,

Chapeaux de paille pour enfants,

—AUSSI—

Une grande variété de Chapeaux de paille, etc.,

pour dames.

En vente chez

JOSEPH HAMEL et FRÈRES,

Rue Sous-le-Port, 1242

Québec,